

Critères de segmentation utilisés dans le cadre de la souscription d'une assurance individuelle Responsabilité civile Auto "Belfius Car"

Afin de déterminer les conditions de votre police d'assurance Responsabilité civile auto « Belfius car », Belfius Insurance tient compte des critères d'acceptation (CA), d'étendue des garanties (CE) et de tarification (montant de la prime) (CT) suivants :

- L'âge du conducteur principal et des éventuels autres conducteurs renseignés (CE + CT):
L'âge a statistiquement un impact sur la fréquence des accidents et leur gravité. L'âge a une influence sur l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et sur le montant de la prime.
- L'état de santé du conducteur (CA + CE):
Le conducteur du véhicule à assurer doit être en mesure de conduire le véhicule. Il ne souffre ni d'un handicap ni d'une maladie susceptible d'influencer son aptitude à conduire le véhicule. L'état de santé a un impact sur l'acceptation et peut avoir une influence sur l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer.
- L'adresse du conducteur principal (CT):
Certaines zones, présentant entre autres un trafic plus dense, sont statistiquement plus exposées aux accidents de la circulation. Le lieu de domicile a une influence sur le montant de la prime.
- Le nombre d'années de permis de conduire du conducteur principal (CT):
Les conducteurs plus expérimentés sont statistiquement moins fréquemment impliqués dans un accident de la circulation. L'expérience de conduite a une influence sur le montant de la prime.
- Le nombre de sinistres sur les 5 dernières années des conducteurs renseignés (CA + CE + CT):
Un bon conducteur, c'est-à-dire le conducteur qui n'a pas eu d'accident pour lequel il était 'en tort' les 5 dernières années, aura une prime d'assurance adaptée. Belfius Insurance vous demande à ce titre de démontrer (justificatifs à l'appui) vos dernières années de conduite (max. 5 ans) car ce critère a un impact sur l'acceptation et une influence sur l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et le montant de la prime.
- Le nombre de kilomètres parcourus sur une année (CT):
Le conducteur qui parcourt de nombreux kilomètres est plus fréquemment sur la route, et donc, statistiquement plus exposé au risque d'accident de la circulation. Le nombre de kilomètres a donc une influence sur le montant de la prime.
- Le type de véhicule (CA + CE + CT):
Un véhicule automoteur plus puissant est statistiquement plus fréquemment impliqué dans un accident de la circulation. La prime d'assurance varie en fonction de la puissance du véhicule à assurer, c'est-à-dire le nombre de kilowatts pour les véhicules à quatre roues. Ce critère a un impact sur l'acceptation et une influence sur l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et le montant de la prime.
- L'usage du véhicule (CA + CE + CT):
Lorsque le véhicule est utilisé à des fins professionnelles, il est statistiquement plus fréquemment sur la route, ce qui implique donc un risque statistiquement plus élevé. Le véhicule ne peut cependant pas être utilisé pour le transport rémunéré de personnes, le transport pour le compte d'un tiers, le transport de matières dangereuses, le transport international, etc.

Par ailleurs, une distinction est faite entre l'usage à des fins privées et sur le chemin du travail (ou de l'école), et l'usage à des fins exclusivement privées. Dans le second cas, le risque est statistiquement moins élevé.

Ce critère a un impact sur l'acceptation et une influence sur l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et le montant de la prime.

- L'état du véhicule (CA):
Le véhicule doit être en ordre de contrôle technique et doit avoir obtenu un Procès Verbal de Conformité (PVC). Il s'agit d'un critère d'acceptation.
- Le type de carburant (CT):
Un véhicule diesel roule a priori davantage qu'un véhicule essence et est statistiquement plus fréquemment impliqué dans un accident de la circulation. Le type de carburant a donc une influence sur le montant de la prime.

Les critères susmentionnés valent au moment de la souscription et peuvent faire évoluer le montant de la prime pendant la durée du contrat.

Pendant la durée du contrat, deux critères additionnels peuvent avoir une influence sur l'évolution annuelle de la prime : il s'agit de l'âge du contrat (nombre de mois écoulés depuis son entrée en vigueur) et de l'ensemble des sinistres occasionnés ou subis par le preneur d'assurance.

En ce qui concerne la garantie Protection Juridique Belfius Car, Belfius Insurance ne tient pas compte de critères de segmentation pour accepter le risque ou déterminer votre prime. Celle-ci est fixe. Cependant, vos sinistres antérieurs peuvent influencer l'étendue de vos garanties.